

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 30/03/2026

<p>Date de la convocation 24/03/2026</p> <p>Date d'affichage 24/03/2026</p> <p>Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>L' an 2026, le 30 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de PELTIER Sylvain, Maire</p> <p>Présents : M. PELTIER Sylvain, Maire, Mmes : BERGER Angélique, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, FERRAULT Karine, LEGRAND Catherine, THURIET Annie, MM : BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, REBELLEAU Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine</p> <p>Excusé(s) : Mme RENARD Catherine Secrétaire : Mme LEGRAND Catherine</p>
<p>Réf : 2026-03-23</p> <p>A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 5</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (maire, adjoints et conseiller)</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>DECIDE que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maire : 39 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - 1^{er} adjoint : 20.31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - 2^e adjoint : 17.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - 3^e adjoint : 17.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - 4^e adjoint : 17.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - conseiller délégué (suivant arrêté de délégation) : 3.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
<p>Réf : 2026-03-24</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>DELIBERATION POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR</u></p> <p>Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.</p> <p>M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ; - les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ; - les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés. <p>Monsieur le Maire donne lecture du règlement qui pourrait être adopté</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.</p>

<p>Réf : 2026-03-25</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL,</p> <p>- EST FAVORABLE à l'agrandissement du cimetière par l'annexion des terrains visés ci-dessus section AB 50 et AB 275 (355 m²)</p>
<p>Réf : 2026-03-26</p> <p>A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>BAIL DE LOCATION CABINET MEDICAL</u> <u>MODIFICATION CONCERNANT LA DIMINUTION DU MONTANT DE PROVISIONS SUR CHARGES</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <p>EST FAVORABLE à l'abaissement du montant des provisions sur charges soit un montant de 30 euros par mois (au lieu de 70 euros) dès le 1^{er} avril 2026 concernant la location du cabinet médical</p>
<p>Réf : 2026-03-27</p> <p>A l'unanimité Pour : 0 Contre : 14 Abstentions : 0</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>CESSION DE PARCELLE COMMUNALE CLOS DES SARMENTS</u> <u>DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <p>- EST DEFAVORABLE à la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AD n° 291 au propriétaire de la parcelle AD n° 73 jouxtant le Clos des Sarments</p>
<p>Réf : 2026-03-28</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>COMMISSION APPEL D'OFFRES composition</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <p>- ACCEPTE la composition de la commission d'Appel d'offres comme suit : membres titulaires : ROBERT Eric, VERON Antoine et BONNEAU Cédric - membres suppléants : MUREAU Christophe, LEGRAND Catherine, REBEILLEAU Sylvain</p>
<p>Réf : 2026-03-29</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 01/04/2026</p>	<p><u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAUMUR SUD -</u> <u>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A VOCATION SPECIALISEE</u> <u>DU CANTON DE SAUMUR SUD DESIGNATION DE DELEGUES</u> <u>(modification)</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,</p> <p>- PROCEDE à la désignation des délégués titulaire et suppléant comme suit pour siéger à la fois au Conseil d'Administration et au CIAS au sein du SIVM du Canton de Saumur Sud - Mme Karine FERRAULT titulaire (en remplacement de M. Sylvain PELTIER) et Mme Agnès BEUZIT suppléante</p>
<p>Réf : 2026-03-30</p> <p>A la majorité Pour : 1 Contre : 7 Abstentions : 6</p>	<p><u>AIDES AUX COMMERCES, À L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ : EVOLUTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION COMMERCE PLUS</u></p> <p>La Région des Pays de la Loire a engagé une expérimentation du soutien</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p>

Préfecture de Maine-et-Loire - contrôle de légalité : 01/04/2026

- EST DEFAVORABLE au dispositif COMMERCE PLUS relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité

SUITE REUNIONS COMMISSIONS VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX - DU 27/03/2026

- MISES AUX NORMES SEPARATION ELECTRIQUE LOGEMENT AU DESSUS DE LA CANTINE/CANTINE
 - cage escalier logement - câbles - prises de courant - mo - 521.93 euros HT soit 626.32 euros TTC - devis CG CONFORT
 - reprise et mise au propre compteur électrique dans le logement - 347.92 euros HT soit 417.50 - devis CG CONFORT

• CANALISATION ABIMEE EAUX PLUVIALES - DEVANT LE 66 GRAND'RUE
Réparation et reprise du branchement n° 66 - 6640.00 euros HT soit 7968.00 euros TTC - devis SAUR

Le Conseil Municipal valide les devis à l'unanimité.

COMMUNAUTE AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

- conseil communautaire : réunion élection président - vice-présidents - le 23/04/2026 à 17 h 30
-

Autres informations :

- centenaire Société de l'Union les 25 et 26 avril 2026
 - Invitation 8 mai 2026 : rendez-vous à 10 h à l'église suivi de la commémoration au monument aux morts au cimetière et vin d'honneur servi à la mairie
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 27 avril à 20 h

Le Maire, Monsieur Sylvain PELTIER